

LE DVAR TORAH DE LA SEMAINE

CHAVOUOT



FACE-À-FACE

PAR MEÏR HAÏ THOMAS



Dès les premières lignes du récit de la création, nous avons été avertis que ce jour serait grandiose.

En effet le premier vendredi de l'Histoire, au contraire des cinq jours qui l'avaient précédé, fut doté d'un article défini. Le Texte l'a appelé « LE sixième jour ». Et nos Maîtres de nous dire que s'il en était ainsi c'est parce qu'en plus d'être le dernier jour ouvré à avoir été créé, il fait aussi référence à un autre sixième jour qui, lui aussi, sera l'aboutissement d'un processus.

Ce sixième jour sera le 6ème jour du mois de Sivan 2448 qui marquera de son sceau l'Histoire de l'Humanité.

Car D.ieu descendra sur le Mont Sinaï pour donner Sa Loi à Son peuple et, à travers lui, au monde tout entier.

Cette Loi sera donnée sous la forme de deux tables que la tradition décrit comme deux blocs parallélépipédiques taillés dans le plus pur saphir sur lesquels étaient gravés Les Dix Commandements.

Exit l'arrondi fantaisiste, héritage de l'époque médiévale.

Et chaque détail de cet évènement étant d'une importance capitale, l'un d'eux soulève une interrogation : pourquoi deux tables ?

A travers les siècles, de très nombreuses réponses furent données à cette question et nous nous focaliserons aujourd'hui sur l'une d'entre elles.

Cette disposition a une conséquence directe : chaque commandement de la première table fait face à un autre sur la seconde et nos Maîtres diront qu'ainsi, ils s'expliquent deux par deux l'un éclairant l'autre.

Le premier expliquera le sixième et ainsi de suite.

Ainsi, « Je suis l'Eternel ton D.ieu qui t'ai fait sortir d'Egypte » fait donc face à l'injonction : « Tu ne tueras pas ».

Cette juxtaposition est d'une importance capitale et nombre de personnes sur terre feraient bien de s'inspirer de l'enseignement qui en découle et qui est **qu'aucune relation avec le Créateur ne saurait justifier la négation ou l'élimination de l'autre.**

Tant et si bien que l'amour du prochain devient, dans la bouche de nos Maîtres, une composante indispensable de l'amour de D.ieu !

Et la réciproque est tout aussi valable.

En effet, la mise au point de la plus implacable organisation du crime, celle qui fut appelée « la solution finale » ne fut-elle pas l'œuvre de personnes cultivées, instruites et distinguées ?

Voilà pourquoi l'interdiction du meurtre fait face à la nécessité de connaître D.ieu. Car la conscience humaine, si éclairée soit-elle, ne saurait à elle seule garantir le rejet de toute forme d'homicide et seule la soumission à l'ordre Divin peut en constituer le véritable rempart.



Le deuxième commandement est : « Tu n'auras pas d'autre D.ieu... » et fait face au septième : « Tu ne commettras pas d'adultère ».

Le merveilleux Cantique des Cantiques du roi Salomon comme tout l'enseignement de la Kabbale, la mystique juive, font un parallèle entre l'amour qui lie D.ieu à son peuple et l'amour qui unit un homme et son épouse.

Cette comparaison a deux conséquences majeures : celle de sublimer l'amour qui règne au sein d'un couple et l'élever au rang de la plus grande sainteté et celle de nous faire prendre conscience par l'expérience, de ce que peut représenter l'amour que D.ieu éprouve pour le peuple d'Israël.

Dès lors, il va de soi que l'interdiction de l'idolâtrie soit mise face à celle de l'adultère car les deux consistent à trahir un amour qui se veut infini.

Le troisième commandement est : « tu ne prononceras pas le Nom de ton D.ieu en vain » et fait face au huitième : « Tu ne voleras pas ».

La tradition orale nous apprend que le vol dont il est question ici est le kidnapping. Dès lors, ravir une personne revient à la soustraire au contact de ses semblables mais aussi à la priver de sa dignité et à nier son identité.

Or, le verset dit que D.ieu créa l'Homme à son image.

Prononcer le nom de D.ieu en vain revient à contester Son identité, à remettre en question Son omniprésence.

Le quatrième commandement est : « Souviens-toi du jour du Chabbat pour le sanctifier... » et fait face au neuvième : « Tu ne prononceras pas de faux témoignages. »

La raison profonde de l'observance du Chabbat est écrite en toutes lettres à la suite de ce verset « Car c'est en six jours que D.ieu créa le ciel et la terre et s'est reposé le septième... ».

Ainsi donc, chaque vendredi soir, en levant sa coupe de vin et en récitant le kiddouch, qui reprend les termes de ce commandement, un juif prononce avant tout un témoignage ! Il témoigne aux yeux du monde que c'est D.ieu qui est le Créateur de l'univers et c'est encore Lui qui le fait être à chaque instant.

Aussi, de ce commandement découle une responsabilité immense : celle de ne pas porter de faux témoignage en négligeant cette merveilleuse mitsva qu'est le Chabbat.

Et c'est pourquoi ces deux injonctions ont été mises l'une en face de l'autre.

Enfin, le cinquième commandement dit : « Honore ton père et ta mère... » et en face de lui le dixième et dernier commandement nous enjoint : « Tu ne convoiteras pas ... la femme de ton prochain. »

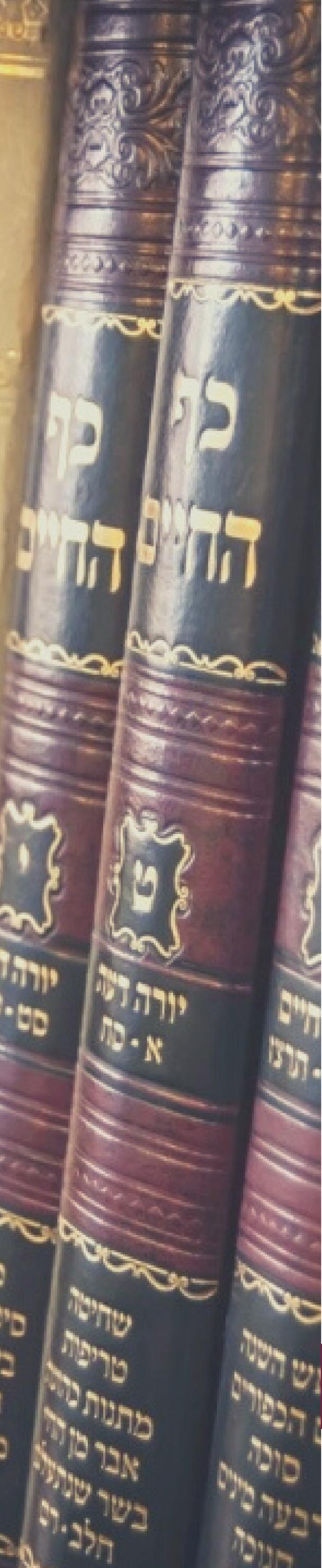
Les Maîtres de La Kabbale nous enseignent que le profil psychologique d'un être humain dépendra pour une part importante des pensées que ses parents auront lors de sa conception.

Dès lors si un homme convoite la femme de son prochain, il y a fort à parier que ces pensées l'animeront même et peut-être surtout pendant ses moments les plus intimes, lorsqu'il concevra son enfant...

Or, peut-on trouver plus grand manque de respect, de loyauté et de considération ?

Et ce sont ces pensées qui forgeront en partie le tempérament et le caractère de sa progéniture.

Bien évidemment nul ne saurait justifier son attitude par l'influence qu'il a subie de l'extérieur mais qui pourrait ignorer l'impact du comportement des parents sur la conduite de leurs enfants.



Aussi, lorsqu'il s'agira de respecter ses parents, cet enfant devra certainement redoubler d'efforts pour juguler l'état d'esprit qui fut à l'origine de sa venue au monde...

Et c'est pour cette raison que la recommandation concernant le respect des parents est mise en face de l'interdiction de convoiter la femme d'autrui car le respect de la première dépendra très fortement du respect de la seconde.

Ainsi donc, cette mise en parallèle des deux séries de lois, bien loin d'être le fruit du hasard, les enrichit d'une profondeur de champ insoupçonnée...



ע"ה Pour l'élévation de l'âme de Mme Naomi bat Meïr Schonthal
לעילוי נשמת נעמי בת מאיר ע"ה